



2<sup>ème</sup> semestre 2014/1<sup>er</sup> semestre 2015

# Atton

INFO

N° 34



**ATTENTION, MODIFICATION  
DU RAMASSAGE DES DÉCHETS  
À PARTIR DU 1ER JUILLET.**

(VOIR PAGE 29)

# Le Mot du MAIRE

*Plus que jamais, je suis convaincu que la commune doit être le lieu d'exercice pratique et effectif de la démocratie. Nous devons être imaginatifs et porteurs de projets individuels et collectifs qui servent notre commune.*

*Du fait de la baisse drastique des subventions et dotations alors que dans le même temps le gouvernement nous impose des dépenses supplémentaires comme la réforme des rythmes scolaires, le budget a été difficile à élaborer et nous avons dû recourir à l'emprunt pour couvrir 30% de l'investissement lié à la troisième phase de l'enfouissement des réseaux rue de Nomeny.*

*Atton et son conseil municipal a mené une politique volontariste et solidaire en matière d'investissement pour contribuer au bien-être de ses habitants et développer son attractivité comme le démontre la vente rapide des terrains du nouveau lotissement ou le remplissage de la zone industrielle.*

*Le budget dont vous avez le reflet parfait dans ce bulletin est un budget de prudence avec la volonté d'une stabilité fiscale. Malgré l'augmentation de 2.5% pour cette année des taxes, les taux de notre commune sont en moyenne 50% inférieurs à la moyenne nationale.*

*Malgré une nette amélioration grâce aux efforts de la mairie : Caméras, convention voisins vigilants, il est nécessaire de rester attentifs tant sur le plan cambriolages que sur celui des dégradations commises notamment sur le stade. A ce sujet celui-ci a été entièrement clôturé afin de répondre aux normes de la fédération de football.*

*Le conseil municipal a perdu un membre en la personne de Thierry ROUYER, adjoint chargé du suivi des associations, du CCAS et du comité des fêtes. Membre actif, il était très apprécié par tous. Monsieur Gilles BENOIT lui succède à ce poste d'adjoint.*

*Je vous souhaite le meilleur pour les mois à venir et notamment de très bonnes vacances.*

*Chaleureusement.*

*Le Maire d'ATTON,  
Gérard LIGER*

## Sommaire

Mot du Maire	P. 2	CCAS	P. 21
Délibérations du Conseil Municipal	P. 3-9	RAM	P. 22-23
Hommage à Thierry Rouyer	P. 10	FC ATTON	P. 24-25
Budget 2015	P. 11-12	ATTON 1914-2014	P. 26-27
Familles rurales «associations Atton»	P. 13-15	Animation «Taille des arbres fruitiers	P. 28
Le Multi Accueil «Le Ch'attons»	P. 15-16	Collecte des déchets	P. 29
Manifestations qui se sont déroulées	P. 16-19	Container de traitement a Manganèse	P. 29
Manifestations à venir	P. 19	Les artisans de la Commune d'Atton	P. 30-31
Comité des Fêtes	P. 20		

# Délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2014

### **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les communes risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer : de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale)

La commune d'ATTON rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'ATTON estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune d'ATTON soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant des collectivités locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Adopté à l'unanimité.

### **Désignation d'un représentant à la commission intercommunale des impôts directs de la Communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson.**

L'an deux mille quatorze, le 23 septembre 2014, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard LIGER, Maire.

L'article 1650 A du Code général des impôts (CGI) dispose que les EPCI soumis de plein droit au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) prévu à l'article 1609 nonies C du CGI ont la possibilité de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'administration fiscale.

Elle est composée de 11 membres qui seront nommés par le Directeur départemental des Finances Publiques comme suit :

- Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué) ;
- 10 commissaires

Par conséquent, il appartient à la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson de proposer à l'administration une liste de noms en nombre double sur proposition des communes membres pour constituer la CIID.

Cette liste de 40 noms devra répondre aux conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-I qui précisent que les personnes proposées doivent :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne,
- Avoir au moins 25 ans,
- Jouir de leurs droits civils
- Etre familiarisées avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution

- des travaux confiés à la commission,
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la Communauté de Communes ou des Communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'Etablissement public de coopération intercommunale. La condition prévue au 2eme alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

Il appartient donc à la commune 'ATTON de désigner, conformément à l'article 1650 A du Code Général des Impôts, 1 représentant susceptible de siéger à la CIID. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal d'Atton désigne M. Gérard LIGER comme membre de la CCID.

Adopté à l'unanimité.

### **Instauration de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29
- Vu le code de la santé publique et notamment l'article L.1331-7
- Considérant que la collectivité est compétente en matière d'assainissement collectif
- Considérant l'économie réalisée par le propriétaire qui évite, du fait du réseau collectif existant, le coût d'une installation individuelle.
- Considérant la nécessité d'assurer le remplacement des recettes générées par participation pour raccordement à l'égout (PRE) supprimée à compter du 1er juillet 2012
- Considérant que la participation s'élève au maximum à 80% du coût d'un assainissement individuel

DECIDE :

- D'appliquer la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) dont le montant est fixé selon les modalités suivantes

Le mode de calcul est déterminé par la collectivité en fonction des estimations réalisées en prenant bien en compte que le montant doit être inférieur à 80 % de la valeur d'un assainissement non collectif.

- Le montant forfaitaire estimé pour un assainissement individuel est de 5000 €

Les membres du conseil décident d'appliquer un montant de 1300 € pour chaque assainissement individuel, soit 26 % du montant forfaitaire.

- D'appliquer cette participation de 1300 € à compter de la date de raccordement.

Adopté à l'unanimité.

### **Contrats d'assurance des risques statutaires**

Le Maire rappelle :

Que la commune d'Atton a, par délibération du 20 mai

2014, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publiques Territoriale de Meurthe-et-Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurances statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune d'Atton les résultats la concernant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 (alinéa2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux;

DECIDE :

D'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :

- Assureur : CNP Assurances
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2015
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.
- Conditions :

- Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL :  
Formule tous risques, franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaire.  
Taux : 7.60 %.
- Assurance pour les agents relevant de l'IRCANTEC :  
Formule tous risques, franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaire.  
Taux : 1.15 %

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurances statuaire en cours.

Adopté à l'unanimité.

### **Convention portant autorisation d'occupation domaniale**

Par un contrat de délégation de service public en date du 1er janvier 2013, le syndicat intercommunal des eaux d'Atton a confié à Véolia Eau – Compagnie générale des eaux, la gestion de son service de production et de distribution de l'eau potable.

Ce contrat prévoit le déploiement de solutions de télé-relevé des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire de la commune.

La société M20, société spécialisée, a été choisie pour les prestations de télé-relevé.

De ce fait, il est nécessaire de prévoir une convention d'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'éclairage public de la ville d'Atton.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Acceptent les termes de la convention
- Autorisent le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

### **Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable.**

Après présentation de ce rapport, les membres du conseil municipal :

- Adoptent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat intercommunal des eaux d'Atton.

Adopté à l'unanimité.

### **Dissolution du Syndicat d'enseignement du premier cycle.**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat d'Enseignement du Premier Cycle dans le secteur de Pont-à-Mousson rembourse sur cet exercice 2014 la dernière annuité de l'emprunt en cours.

La seule et unique compétence exercée aujourd'hui est l'aide financière aux deux collèges J. Marquette et V. Van Gogh.

Elle ne peut justifier, à elle seule, le maintien de cette structure.

En raison de l'achèvement de l'opération pour laquelle il a été constitué, le Syndicat peut être dissout de plein droit, tel que défini dans les articles L.5212-33 et L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente du Syndicat propose une dissolution par consentement des membres, c'est-à-dire de tous les conseils municipaux intéressés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la dissolution du Syndicat d'Enseignement du Premier Cycle dans le secteur de Pont-à-Mousson à compter du 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

## **Séance du 27 janvier 2015**

### **Election du 3ème adjoint au maire.**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-7 et L2122-7-1 ;
- Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à

un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :  
Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Gilles BENOIT : 14 voix

M. Gilles BENOIT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème Adjoint.

Adopté à l'unanimité.

### **Approbation du rapport définitif de la CLECT**

Monsieur Gérard LIGER, Maire d'ATTON.

- Considérant la fusion des Communautés de Communes du Pays de Pont à Mousson, des Vals de Moselle et de l'Esch, du Grand Valmon, du Froidmon et de l'intégration des communes de Pagny sur Moselle, de Vandières, de Villers sous Prény et de Martincourt pour créer la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson au 1er janvier 2014,

- Considérant que la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson est soumise de plein droit à la Fiscalité Professionnelle Unique,

- Vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui relève que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale soumis au régime de la Fiscalité professionnelle Unique se doivent de créer avec leurs communes membres une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)

Considérant que la Clect a rendu son rapport le 8 décembre 2014 à la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson,

Vu le 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du code générale des impôts en 2014 qui précise que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par le conseil communautaire statuant à l'unanimité, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. A défaut d'accord unanime, le montant de l'attribution est fixé dans les conditions figurant aux 2ème, 4ème et 5ème paragraphe ;

Considérant que la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson n'a pas approuvé à l'unanimité le rapport de la Clect lors de son Conseil Communautaire du 18 décembre mais à la majorité qualifiée (4 voix contre, 2 abstentions),

Considérant la motion de révision inscrite dans le rapport mais soumise à la condition d'approbation de ce dernier à l'unanimité,

Exposé :

La création d'un EPCI se traduit, à son profit, par le transfert de compétences qu'il doit exercer en lieu et place de

ses communes membres et ce, selon des principes de spécialité et d'exclusivité.

Il s'agit de prendre en compte lors de ces transferts de compétences, tous les moyens utiles à leur exercice (matériel, biens, équipements, personnels et contrats) ainsi que les moyens financiers.

Par ailleurs, les communautés de communes percevant la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) se substituent également à leurs communes membres pour la perception des produits liés à l'impôt économique (CFE, CVAE, IFR, TASCOM) ainsi que d'une partie des taxes ménages (TH départementale).

En contrepartie de la perte de ces produits, les communes perçoivent de la communauté de communes une dépense obligatoire : l'attribution de compensation (AC). Cette attribution de compensation est corrigé du montant des charges transférées à l'EPCI ou celles restituées aux communes, à savoir le « poids financier » correspondant à chacune des compétences transférées ou restituées.

Cette évaluation des transferts de charges s'opère dans un cadre institué au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui rend ses conclusions en la matière l'année de l'adoption de la CFE unique et lors de chaque transfert ultérieur.

La Clect a pour mission :

- De procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI au regard des compétences dédiées,
- Ou, à l'inverse, d'évaluer le coût de celles qui seront restituées aux communes.

Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées ou rétrocédées.

Contexte de la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson

A cet égard, la CLECT s'est réunie pour la première fois le 30 juin 2014 et à plusieurs reprises ensuite pour définir les méthodes d'évaluation des charges transférées, évaluer les charges, et présenter le rapport définitif, joint en annexe (lequel, pour une meilleure lisibilité, présente les montants d'attribution de compensation résultant de son évaluation).

Lors de sa commission du 8 décembre 2014, la Clect a validé et rendu son rapport à la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson en y inscrivant une motion de révision liée à la contribution du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Meurthe et Moselle.

Le Conseil Communautaire du Bassin de Pont à Mousson du 18 décembre 2014 n'a pas approuvé le rapport à l'unanimité (4 voix contre, 2 abstentions) mais à la majorité qualifiée. Par conséquent, à défaut d'unanimité, et conformément aux dispositions combinées des IV et V de l'article 1609 nonies C, le rapport doit être transmis aux communes membres pour approbation à la majorité qualifiée et ce dans les conditions suivantes :

- avec deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,
- ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.).

Il convient également de noter que la motion de révision inscrite dans le rapport et soumise à la condition d'un vote à l'unanimité du Conseil Communautaire du Bassin de Pont à Mousson devient par conséquent non fondée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le rapport définitif de la CLECT de la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité.

### **Terrain de football // Subvention ligue Lorraine de football**

L'équipe 1ère du FC ATTON est montée en 1ère division de district, ce qui engendre l'obligation de classer notre terrain en catégorie 5 avec les normes nécessaires à ce classement.

A cet effet, il est nécessaire d'entourer le stade d'une clôture de 2 mètres de haut.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Acceptent de mettre aux normes le stade pour un montant estimé de 9 612 euros HT
- Inscrivent cette dépense dans le budget d'investissement 2015
- Demandent une subvention de l'ordre de 2500 euros à la ligue de football amateur par l'intermédiaire de la ligue Lorraine de football et du district de Meurthe et Moselle.

13 voix pour

1 abstention

### **Convention d'occupation domaniale pour installation de télé-relevés GRDF**

Monsieur le Maire présente la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevés en hauteur entre GRDF et la commune d'ATTON.

- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à cette convention

### **Contrat en CDI Madame Sophie BOUCTOT**

Vu le contrat de travail en CDD de Madame Sophie BOUCTOT arrivé à échéance le 15 février 2015.

Les membres du conseil municipal acceptent :

- L'embauche de Madame Sophie BOUCTOT en CDI sur la base de 24h par semaine, en qualité d'adjoint administratif territorial de 2ème classe.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspon-

dant.

13 voix pour  
1 voix contre

## Séance du 9 février 2015

### Durée d'amortissement – Instruction comptable et budgétaire M49 (service de l'assainissement)

L'instruction comptable M49 dispose que les collectivités locales doivent procéder à l'amortissement des biens acquis ou des constructions réalisées, lorsque ces dernières répondent à des critères déterminés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer à 40 ans la durée d'amortissement des réseaux d'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

### Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

- Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

- Vu les décrets n°87-1107 et n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

- Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ; ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 24 heures à compter du 16 février 2015.

Prévoit les crédits au BP 2015

Décide de rapporter la délibération n° 2015/10

Adopté à l'unanimité.

## Séance du 24 mars 2015

### Subventions et contributions diverses

La commission finances, qui s'est réunie le 24 mars 2015, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget 2015 les subventions et cotisations suivantes :

Classe CE2 Loisy	:	900 €
R.P.I du V.A.L	:	147 000 €
Association des maires 54	:	544 €
ALG don d'organe	:	200 €
Secours catholique	:	200 €
Croix rouge	:	200 €
Une rose un espoir	:	100 €
S.N.I	:	150 €
Croqueurs de pommes	:	160 €

Adopté à l'unanimité.

### Subventions communales

La commission finances, qui s'est réunie le 24 mars 2015, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget 2015 les subventions et cotisations suivantes :

C.C.A.S	:	6 000 €
F.C. ATTON	:	2 500 €
Comité des fêtes	:	10 700 €
Club des anciens	:	1 100 €
Cyberatton	:	1 100 €
A.F.R. Atton	:	7 000 €
Assainissement	:	30 000 €

Monsieur Jean-Christophe LANNON, Président de l'Association Familles Rurales d'ATTON, Monsieur Gilles BENOIT, Président du Comité des fêtes d'ATTON et Monsieur Patrick MAHAUT, Trésorier du Comité des fêtes d'ATTON n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité.

### Taux des 3 taxes

La commission finances, qui s'est réunie le 24 mars 2015, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation	:	7.33 %
Taxe foncière (bâti)	:	9.57 %
Taxe foncière (non bâti)	:	19.31 %

Soit un produit global attendu de 272 232 €

Adopté à l'unanimité.

### Budget primitif commune et assainissement

La commission finances, qui s'est réunie le 24 mars 2015, a émis un avis favorable.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015 qui se résume comme suit :

#### COMMUNE

- Dépenses d'investissement	:	421 962.88 €
- Recettes d'investissement	:	421 962.88 €
- Dépenses de fonctionnement	:	533 243.31 €

- Recettes de fonctionnement : 533 243.31 €

## ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'investissement : 70 280.14 €

- Recettes d'investissement : 70 280.14 €

- Dépenses d'exploitation : 105 031 €

- Recettes d'exploitation : 105 031 €

Adopté à l'unanimité.

## Emprunt de 60 000 €

La commission finances, qui s'est réunie le 24 mars 2015, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'emprunter à la caisse d'épargne de Lorraine Champagne Ardenne pour un montant de 60 000 € aux conditions suivantes :

- Taux : taux FIXE 1,57%
- Durée du prêt : 10 ans
- Amortissement constant et progressif

- Commission d'intervention : 150 €
- Déblocage des fonds : le 1er mai 2015
- Périodicité : annuelle

Cet emprunt est prévu au BP 2015

Adopté à l'unanimité.

## Principe d'adhésion de la commune au service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols

### M. le Rapporteur :

APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION D'UN SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS ET ADHESION DE LA COMMUNE

- Considérant La loi Duflot dite « ALUR » promulguée le 24 mars 2014 disposant que les communes de moins de 10 000 habitants, membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant au moins 10 000 habitants, ne pourront plus bénéficier à compter du 1er juillet 2015 de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'étude technique des demandes d'Autorisation du Droit des Sols (ADS),
- Vu les articles L 5211-4-2 et suivants du CGCT, permettant en dehors des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres et de services communs,
- Vu l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes administratifs relevant normalement de ses compétences,
- Vu la délibération n° 304 du 26 janvier 2015 du Conseil

Communautaire du Bassin de Pont à Mousson approuvant le principe de création d'un service commun de gestion des Autorisations des Droits des Sols (ADS)

- Considérant le retrait annoncé pour le 1er juillet 2015 de la direction départementale des Territoires en matière d'instruction des actes et autorisation liés à l'application du droit des sols (ADS) ;

- Considérant, en deuxième lieu, que le maire de chaque commune reste l'autorité compétente pour délivrer les actes au nom de la commune ou de l'Etat, dans les limites fixées par le code de l'urbanisme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le principe de création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) nécessitant un conventionnement avec les communes favorables à cette mutualisation permettant de définir les modalités de mise à disposition par la communauté de communes du Bassin de Pont à Mousson d'un tel service.
- APPROUVE le principe de l'adhésion de la commune au service mutualisé pour l'instruction de l'intégralité de ses ADS.
- AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

## Séance du 19 mai 2015

### Convention d'adhésion prévention et santé au travail avec le CDG 54

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention qui définit les conditions selon lesquelles s'établissent et s'organisent, entre la collectivité et le centre de gestion les relations relatives à la prévention et la santé au travail pour les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les termes de la convention proposée le centre de gestion.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention en question.

Adopté à l'unanimité.

### Avis sur le projet de schéma de mutualisation

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

- Vu les articles L5211-4-1 et suivants du code général des collectivités territoriales permettant en dehors des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à une ou plusieurs communes membres de se doter de services mutualisés ;



- Vu l'article L. 5211-39-1 du CGCT ;
- Vu le rapport du Président de la communauté relatif à la mutualisation et au schéma de mutualisation proposé.
- Considérant, en premier lieu, la volonté de la Communauté de communes du Bassin de Pont à Mousson et de ses communes membres de mettre en place un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, eu égard au désengagement des services de l'Etat à compter du 1er juillet 2015 ;
- Considérant, en deuxième lieu, la volonté de la Communauté et des communes volontaires de procéder à la mise en œuvre de groupements de commande dans plusieurs domaines distincts ;
- Considérant, en troisième lieu le souhait de la Communauté et de ses communes de mutualiser leurs moyens humains ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de donner un avis favorable au projet de schéma de mutualisation proposé par le Président de la Communauté de communes du Bassin de Pont à Mousson.

Adopté à l'unanimité.

- **Demande de fonds de concours d'investissement à la communauté de communes du bassin de Pont-A-Mousson**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes mem-

bres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le fonds de concours peut financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 50% de la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie « hors taxe » s'il concerne une dépense d'investissement, et « TTC » s'il se rapporte à une dépense de fonctionnement.

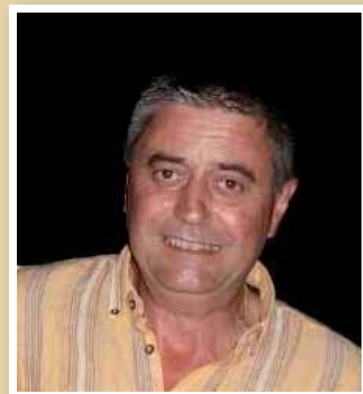
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de solliciter de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson le versement d'un fonds de concours de 22 841,57 € au titre de l'année 2015 pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux 3ème phase rue de Nomeny, soit 50% de la charge nette, le coût supporté par le budget de la commune pour cet équipement étant évalué à 195 034 €HT, toutes subventions déduites.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.
- Précise que le fonds de concours sera imputé au compte 13251.
- Précise que la participation de la Communauté de Communes sera mentionnée, par tous moyens appropriés, dans les supports de communication de la commune.



## Notre ami et conseiller municipal Thierry ROUYER nous a quittés



La disparition prématurée de notre ami est une grande perte pour notre village. Nous cultivons sans vraiment l'avouer un désir d'éternité, c'est pourquoi la mort d'un ami apparait toujours comme un scandale.

Nous avons apprécié tous en Thierry l'homme affable et dévoué toujours prêt à rendre service et qui était présent à tous les évènements liés à la commune. En Mars 2014, il avait été élu à l'unanimité des membres du conseil adjoint chargé du comité des fêtes, du CCAS et des relations avec les associations.

Il était toujours présent avec le sourire, bien qu'il soit obligé de lutter avec courage contre le mal implacable, qui déjà le rongait.

Né en 1965, Thierry était profondément attaché à sa région natale. Il en avait conservé une chaleur particulière, le sens des valeurs du terroir, fier de ses racines liées aux communes de Landremont et Atton. Il était d'une grande rigueur intellectuelle et morale. Les valeurs auxquelles il était profondément attaché, l'affirmation de la liberté dans le respect de celle de l'autre, l'amour du prochain, le sens des responsabilités et la conscience professionnelle notamment au sein de Saint Gobain PAM et au sein de la municipalité de notre village.

Au nom de la commune, je voudrais dire notre émotion à toi Bernadette, à toute ta famille et à tous ceux à qui il était cher.

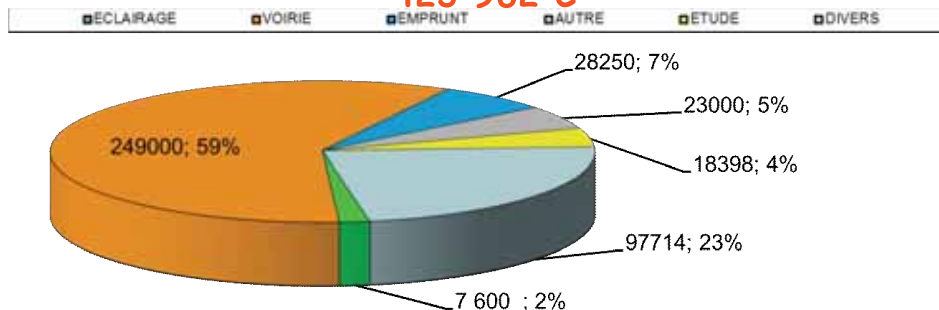
Thierry restera pour toujours en nos cœurs.

(Allocution de Gérard LIGER, Maire, lors de la cérémonie en l'église d'Atton)

# BUDGET 2015

## Budget prévisionnel- 2015 -- INVESTISSEMENTS DEPENSES -

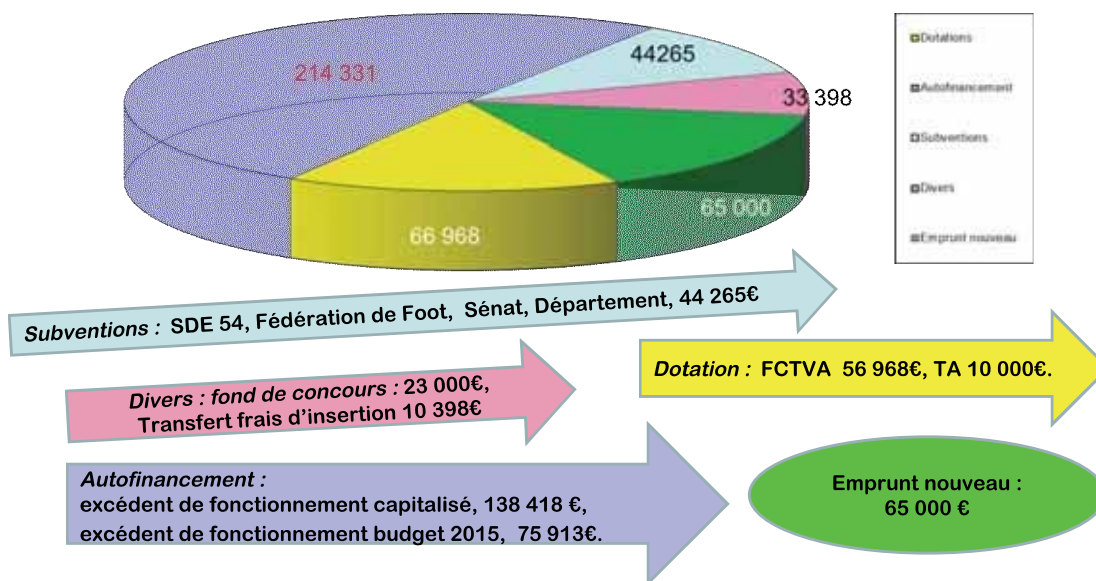
**423 962 €**



- Eclairage** : Eclairage public du stade (3 600 €) et Lotissement La Roseraie (4 000 €)
- Voirie** : Enfouissement des réseaux rue de Nomeny phase 3 (240 000 €), Bornes incendie (5 000 €), Panneaux de signalisation (4 000 €).
- Emprunt** : Remboursement du capital (28 250 €).
- Autre** : Dépenses imprévues (8 000 €), Grillage du stade (15 000 €).
- Etude** : Frais d'études enfouissement des réseaux phase 3 (16 999 €), Frais d'insertion (1 399 €).
- Divers** : Matériel cyber@tton ( 800 €), Columbarium (2 000 €), Mobilier salle polyvalente ( 1 500 €), Vidéo-protection ( 1 500 €), Déficit d'investissement reporté (91 914 €).

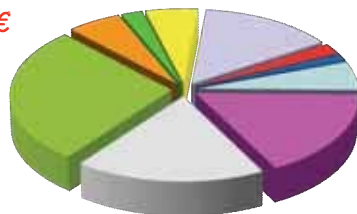
## Budget prévisionnel - 2015 - INVESTISSEMENTS RECETTES -

**423 962 €**



## Budget prévisionnel - 2015 FONCTIONNEMENT DEPENSES

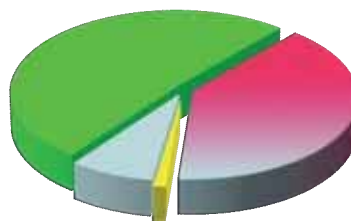
533 243 €



- Achats : eau, gaz, élec... 31 200
- Services extérieurs et taxes 90 906
- Charges de personnel et indemnités 95 800
- Ecole : RPI du VAL 147 000
- Subventions 30 854
- Intérêts des emprunts 12 150
- Participation assainissement 30 000
- Auto financement 75 913
- Divers Interco 11 420
- Dépenses imprévues 8 000

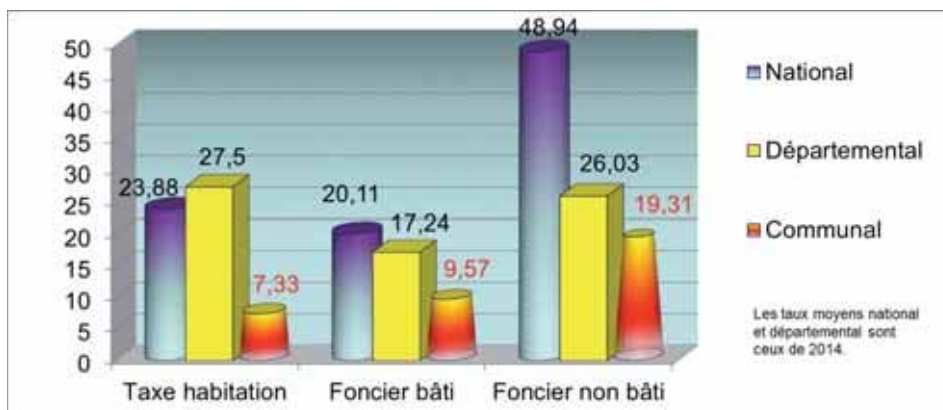
## Budget prévisionnel - 2015 FONCTIONNEMENT RECETTES

533 243 €



- Produits des services 41 500
- Taxes communales 272 200
- Autres impôts, dotations et subventions 213 255
- Autres produits et divers 6288

## Niveau des taxes – ATTON - 2015



Le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation sont perçues par la commune.

Revenu 2015 des 3 taxes en valeur absolue : **272 232 €**

- Taxe d'habitation : 51 068 €
- Taxe foncière (bâti) : 214 464 €
- Taxe foncière (non bâti) : 6 700 €

Taux %	
2014	2015
7,15	7,33
9,34	9,57
18,84	19,31

## COMMUNE D'ATTON

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dette en capital	185 025	129 920	326 542	255 942	277 071	308 826 €
Total des recettes de fonctionnement de l'année	557 182	460 432	519 529	678 330	565 755	533 243 €
Pourcentage d'endettement sur recettes de l'année de fonctionnement	33,21%	28,22%	62,85%	37,73%	48,97	58,00 %

## ETAT DE LA DETTE - 2015

# FAMILLES RURALES ASSOCIATION D'ATTON



afratton@orange.fr

## Président :

Jean-Christophe LANNO

## NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, suite à l'AG du 12 avril et à l'élection des membres du bureau du 19 AVRIL :

	Activités	Multi-accueil
Vice-présidente	Alain PARMENTELAT	Kelly MARTIN
Trésoriers	José PETTA	Noémie MOREAUX
Trésoriers adjoints	Thomas GRZESIAK	Baptiste SCHREINER
Secrétaires	Michèle PETITJEAN	Jessica SABEL
Secrétaire adjointe	Fabien SIMARD	

## Ainsi que les membres :

Jérémy CHAPELIER – Agnès GOLAB – Patricia GROSGEORGE – Julien LECLET – Nadine MOTTON – Myriam MUNIER

Une petite pensée à notre ami Thierry qui nous a quitté le 7 janvier. Nous le remercions pour l'investissement, la rigueur et la sympathie dont il a fait preuve pendant toutes ces années passées au sein de notre association.

Les membres du Conseil d'administration, tous bénévoles, se réunissent afin de proposer, d'animer, d'organiser des manifestations, des activités pour toute la famille et pour toutes générations

Pour plus de renseignements, nous vous proposons de prendre contact :

- adresse courriel : [afratton@orange.fr](mailto:afratton@orange.fr)
- téléphone de Jean-Christophe LANNO : 06 89 91 15 65
- contact physique : aux heures et jours des activités par le biais de leur référent
- site internet : <http://www.famillesrurales.org/atton/> ou <http://www.atton.eu>.

L'association fonctionne grâce à votre participation, à l'adhésion annuelle à l'association « Familles Rurales », dont une partie nous est reversée, et à la cotisation liée à chaque activité.

L'adhésion 2015-2016 est de 23 € pour les membres d'une famille.

L'adhésion 2015-2016 est de 16 € pour une personne vivant seule, veuve ou veuf.

Chaque carte délivrée est assortie d'un reçu fiscal.

**Nous pouvons remercier François IUNG qui, au cours de l'année, met à jour le site internet d'ATTON, il ne faut pas hésiter à le contacter pour mettre des rubriques sur notre site internet**

## LES ACTIVITES HEBDOMADAIRES

### Tennis de table

salle Emile-Gallé, les lundis de 20 h 30 à 23 h 00.  
Cotisation : 15 € l'année pour les adultes et 10 € pour les enfants. Référente : Michèle PETITJEAN.

A l'instar des années précédentes, chaque lundi soir à la salle polyvalente d'Atton, une quinzaine de sportifs s'adonne à leur activité favorite sous les traditionnels et encourageants « tchiki » du doyen des pongistes. Et ce, dans une ambiance des plus conviviales.

Notre reporter local s'est d'ailleurs joint à l'une des séances pour profiter de ce moment chaleureux et sportif





Dès l'arrivée des beaux jours, un petit groupe rejoint la place de la pétanque derrière la salle pendant que d'autre poursuit l'entraînement à l'intérieur.

Cette saison fut endeuillée par la disparition de notre ami Thierry Rouyer. Nous lui sommes reconnaissants pour son implication en tant que responsable de notre section. Quelque soit votre niveau de jeu, nous serions ravis de vous accueillir chaque lundi pour partager notre passion du tennis de table.

15€ la saison en plus de la carte Familles Rurales.  
A vos raquettes

## Cours de guitare

salle Gaston-Bart, les mardis de 18 h 00 à 21 h 30 avec Alain Greiner. Cotisation : 28 €/mois sur 8 mois. Référent : Alain Greiner.

L'activité guitare est proposée à Atton depuis une quinzaine d'année grâce à l'association de Famille Rurales Atton et le Carrefour des jeunes du grand Valmon. Tous les mardis, à partir de 16h30, des cours de guitare acoustique (guitare classique), guitare électrique et basse sont pratiqués soit en individuel sur 30 min, soit à deux suivant le niveau des élèves. Du folk, pop, blues ou rock et tous styles de musiques sont proposés en tenant compte des préférences de chacun. Huit à dix élèves honorent cette activité depuis sa création.



## Maintien en forme

salle Emile-Gallé, les mardis de 20 h 15 à 21 h 15 (cardio, latino et fitness) et jeudis de 20 h 30 à 22 h 00 (step). Cotisation : 120 € / an ou 40 € / trimestre. Référente : Pierrette MORIN.

Le maintien en forme a lieu les mardis de 20h15 à 21h45

pour le cardio, latino et fitness cours donnés par Sandrine Réverberi diplômée des métiers du sport.

Le jeudi les cours de step commencent à 20h30 et se terminent à 22h. Séances très dynamiques animées par Guillaume Wies, également diplômé des métiers de la forme,



nous terminons par des étirements ou de la relaxation qui sont toujours très appréciés!!!

Vous pouvez nous rejoindre à la salle Emile-Gallé, nous vous accueillerons dans une ambiance sympathique.

Pour ce faire il faut prendre la carte Familles Rurales au tarif de 23€ pour l'année par couple ou 16€ pour les personnes seule. Le prix des cours est de 40€ par trimestre où 120€ l'année. Actuellement nous comptons 28 adeptes qui suivent régulièrement ces deux cours toujours avec bonne humeur et sourire.

### Animations à venir :

20 juin : Musical été

Démonstration de step pour la fête de la musique dans la cour de l'école.

## Chorale « Charl'attons »

salle Emile-Gallé, les mercredis de 20 h 30 à 22 h 00. Cotisation : 50 € l'année. Référente : Pierrette MORIN.

Nous sommes actuellement 34 inscrits. Les répétitions ont lieu tous les jeudis à la salle Gaston Bart sous la houlette de Delphine Gougeon notre nouveau Chef de chœur qui a pris ses fonctions en janvier 2015. Dans le cadre d'une rencontre chorale, nous avons participé aux 40 ans des Hurteloups avec une ovation et des félicitations du public. Nous avons des concerts de prévus au mois de juin. Si vous aimez chanter rejoignez nous nous serons heureux de partager le plaisir de donner de la voix ensemble.

Pour cela vous devez prendre la carte Familles rurales coûtant 23€ pour les personnes en couple et 16€ pour les personnes seule, plus 60€ pour l'année.

### Concerts à venir :

5 juin 2015 : Port sur Seille.

19 juin 2015 : concert à l'Eglise avec les Amis du Chant à Dieulouard.

21 juin 2015 : concert avec les Amis du Chant à Atton.



## Club de la "Joie de Vivre"

salle Gaston-Bart, les **jeudis de 14 h 00 à 18 h 00** pour les aînés(es) et retraités(es) de plus de 60 ans. Référent : Mylène Guerzoni.

Un goûter amélioré à Pâques et Noël a permis d'égayer la traditionnelle saison de jeux de société et d'activités manuelles, comme le tricot, du Club la Joie de Vivre.

Le début d'année 2015 a repris avec le partage de la galette des rois avec M. Liger et son épouse.

Le loto du mois de Mars fut un grand succès.

Le club est ouvert pour toutes personnes qui désirent partager quelques moments avec nous.



## Club informatique dit "Cyber@tton".

L'entrée de la salle se situe derrière la salle Emile-Gallé, les **vendredis de 18 h 00 à 20 h 00**. Cotisation annuelle : **38 € pour les Attonais ou de 48 € pour les extérieurs**. Référent : Baptiste SCHREINER.

Le cyber@tton a repris du service le 9 janvier 2015. Il est piloté par 2 jeunes animateurs Baptiste et Kelly.

Une dizaine d'élèves sont présent chaque vendredi de 14h à 16h dans les locaux du Cyber. Durant ces deux heures, il vous est proposé une initiation à l'outil informatique : internet, traitement de texte, utilisation du PC, découverte tablette tactile, etc...

Des places sont encore disponibles pour cette année.



# LE MULTI-ACCUEIL "LES CH'ATTONS"

Ouvert de 7 h 30 à 18 h 30

Depuis août 2014 le multi-accueil des ch'attons a connu de grands changements. Un turn over professionnel a entraîné une reconstitution de l'équipe ainsi que des membres de la direction. Cela n'a pas empêché la création et l'aboutissement de certains projets, toujours dans le but de favoriser l'éveil et le bien-être de l'enfant.



En octobre 2014, lors de la semaine du goût, après avoir mené différents ateliers au sein de la crèche (confection de yaourts, de gâteaux, atelier dégustation etc.) les ch'attons sont allés visiter une boulangerie de Pont-à-Mousson afin de permettre aux enfants de connaître les secrets de fabri-

cation du pain ou de nos viennoiseries.

Fin décembre, afin de célébrer la fin d'année et les vacances de Noël, l'équipe pluri professionnelle a présenté aux enfants, aux parents ainsi qu'aux assistantes maternelles et à nos différents partenaires, un spectacle de marionnettes. Bien que s'étant inspiré d'un livre de littérature de jeunesse, l'équipe s'est totalement approprié l'histoire afin de proposer une mise en scène et des dialogues adaptés aux tout-petits. L'objectif était de se réunir autour d'un moment convivial et agréable avant de nous quitter.

Bien que s'étant séparés sur une bonne note, pour les ch'attons, la nouvelle année a commencé sur les chapeaux de roues avec une panne de chauffage de 48h à la rentrée, qui a nécessité un aménagement temporaire dans une salle annexe de la salle des fêtes d'Atton et le soutien de tous notamment de la commission petite enfance.

Laissant passer l'hiver calmement, le printemps est arrivé et avec lui l'organisation de la Grande Semaine de la Petite Enfance. Ce projet soutenu par différents organismes comme la Caf et l'Unicef, a permis de rassembler les parents, les enfants et les professionnelles autour d'ateliers éducatifs sur le thème de la nature (jeux de sons, observation de petits animaux, atelier sur le vent etc.). Certains parents ont pu participer à ces ateliers ce qui renforce nos actions de prévention et de soutien à la parentalité en tant que professionnels de la petite enfance.



Actuellement, les ch'attons continuent de mener différents projets tels qu'une sortie pour les enfants au parc de Sainte-Croix qui aura lieu mi-juin ainsi qu'une fête de fin d'année sur le thème des cinq sens. Cette fête où tout le monde (parents, enfants, professionnels, partenaires) est convié se déroulera le vendredi 24 juillet à partir de 17h. Au programme, différents ateliers créés et animés par les membres de l'équipe sur chaque sens et bien évidemment un petit pot de l'amitié pour fêter l'arrivée des grandes vacances.



## MANIFESTATIONS QUI SE SONT DEROULEES

### ACLSH JUILLET 2014

En ouvrant les portes de la salle Emile-Gallé, le centre accueil de loisirs de Familles Rurales a reçu plus de quarante enfants. La directrice Priska Collote a concocté un programme sur mesure suivant les tranches d'âge. Les 3-5 ans sont encadrés par Camille et Chloé, les 6-7 ans par Yassine et les 9-12 ans par Mélissa et Marie.

Pour cette première semaine, outre les jeux en salle et à l'exté-



rieur, les activités concernant le thème de la session « Les Indiens » vont être nombreuses. Construction et concours de totems, confection de coiffes indiennes, de carquois et de flèches et comme les cow-boys sont inséparables des indiens, une initiation à la danse country.

Une sortie piscine est prévue tous les mardis matins et ce jeudi 10 juillet, une sortie « rando pieds nus » et un labyrinthe tournesol.





## BROCANTE 31 AOUT 2014

Après avoir accueilli la cinquantaine d'exposants de la brocante annuelle de familles Rurales, l'équipe de bénévoles du président Jean-Christophe était à pied d'œuvre au stand buvette restauration. Cette dix-neuvième édition s'est déroulée sous tous les temps.

Le matin les chineurs déambulaient d'un stand à l'autre sous un ciel gris et maussade. Au moment le plus malencontreux au point culminant de la journée la pluie s'est mise à tomber, la fanfare Renouveau de la Seille de Nomény défila entre deux haies de parapluies et donna son concert arrosé devant la mairie, même le verre de l'amitié offert par la municipalité fut baptisé.



Finalement la journée se termina sous un beau soleil et une bonne affluence sur le vide grenier et sur la fête foraine. Après le tirage de la tombola de Familles Rurales par des mains innocentes dont le premier prix fut remporté par Pierrette Morin d'Atton, ce fut la dispersion, pendant que le concours de quilles du FC Atton continuait dans la cour de l'école.

## REPAS ST VALENTIN 2015

Cette année, le traditionnel repas dansant de la Saint-Valentin de Familles Rurales s'est déroulé à la bonne date, le 14 février. Jean-Christophe Lanno a accueilli une nonantaine de Valentine et de Valentin dans un magnifique décor de cœurs rouges.



Entre chaque plat d'un excellent repas, la piste de danse n'a pas désempilé, le dynamique et infatigable Stéphane à la fois DJ, chanteur et imitateur, aux multiples déguisements, se chargeant de maintenir l'ambiance en se déplaçant continuellement dans la salle.



En fin de soirée, la brigade du traiteur Vincent Charis fut fort applaudie et particulièrement les serveurs et plongeurs bénévoles qui ont œuvré avec rapidité et adresse.

Chaque Valentine est repartie avec une rose rouge et chaque Valentin avec un ballotin de confiseries en forme de cœur.

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS

A Atton le nettoyage de printemps du PEL est effectué, par Familles Rurales qui fournit café et brioches, les gants sont étant fournis par le PEL et les sacs par la mairie. Pour cette sixième édition, sur 800 habitants seuls dix bénévoles ont été accueilli par Jean-Christophe Lanno, président de Familles Rurales et conseiller municipal.

Après avoir arpenté pendant plus de deux heures rues et chemins de la commune, les courageux volontaires ont ramené une dizaine de sacs de débris divers dont les habituels paquets de cigarettes et d'innombrables mégots, canettes en verre et en métal, etc... mais aussi des ferrailles, une télé et une mobylette.



## AG ORDINAIRE

Jean-Christophe Lanno a présidé deux assemblées générales, en présence de représentants de la commune, de la Com'com du bassin de Pont à Mousson de la fédération FR 54, de la CAF, du PEL et d'une assistance nombreuse.

L'assemblée extraordinaire était réunie pour l'adoption des nouveaux statuts. La modification a pour but de garantir le bon fonctionnement de la fédération 54 de Familles Rurales, de favoriser l'implication des jeunes et de renforcer l'unité de Familles Rurales et son fonctionnement en réseau. Après la présentation par Sophie Leblanc des articles modifiés les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité.

Jean-Christophe a ouvert l'assemblée ordinaire en présentant le rapport moral. Avec 142 adhésions, la moyenne des dernières années est maintenue. Il a ensuite présenté le rapport d'activités. Pas moins de 15 activités ponctuelles se sont succédées, de la Saint-Valentin du 15 février à la brocante du 30 août en passant par le concert des Charl'attons du 13 juin. Pour les 6 activités régulières, les participants ont été : 16 pour le tennis de table, 33 pour le maintien en forme, 10 pour le Club de la Joie de Vivre, 35 dont 4 hommes pour la chorale « les Charl'attons », 8 pour les cours de guitare et 12 pour Cyber@tton.

Sarah Motte directrice adjointe a présenté les activités du multi accueil. « Les Ch'attons ». Les enfants ont participé à des sorties en médiathèque, une à la caserne des pompiers à la journée carnaval du 5 mars, à la kermesse du juillet et au spectacle de Noël du 19 décembre.

Trésorier de Familles Rurales, José Petta a présenté le rapport financier. Avec un budget de 56.000 € et en comptant le restant à percevoir le solde est de -756 €. Noémie Moreaux, trésorière du multi accueil, avec 365 000 € en jeu le solde est de + 5 600 €. Tous les comptes approuvés à l'unanimité.

Représentant Gérard Liger, Gilles Benoit, adjoint responsable des relations avec les associations a remercié Jean-Christophe et son équipe pour les nombreuses et variées activités, dont un CLSH important, qui animent le village tout au long de l'année. Renouvelle le soutien de la municipalité et annonce pour 2015 une subvention de 7 000 €.

Orientation 2015 : outre le report des activités habituelles, il est prévu un partenariat avec ARCED pour le club informatique « Cyber@tton », les Pel'ympiades avec le PEL et un inter centres organisé par la fédération 54 de Familles Rurales.

Sur les 23 € de la carte famille, 5,55 € vont à la fédération nationale, 1,50 € au fond de développement du mouvement, 4,10 € à la fédération régionale, 0,65 € à l'UDAF, 6,45 € à la fédération départementale, 2,75 € pour 6 numéros du journal Vivre Mieux. Il reste donc 2 € pour l'association locale. La cotisation 2016 restera inchangée et sera proposée au 1er janvier 2016 à 23 €, pour la famille et 15 € pour les personnes seules. Pour ne pas augmenter, la part de l'association locale ne sera plus que de 1,40 €.

Après le renouvellement du tiers du CA sortant les participants partagèrent le verre de l'amitié.



## THEATRE DELMOIS

La troupe du Théâtre Delmois interprétait devant une salle pleine « Chat et Souris » une pièce en deux actes de Ray Cooney. Jean Martin chauffeur de Taxi mène une double vie depuis vingt ans. Époux de Mathilde à Montreuil et de Charlotte à Ivry. Il a deux enfants, Alix chez l'une et Guillaume chez l'autre. Les deux adolescents se sont rencontrés sur Internet, se découvrent de nombreux points communs et décident de faire connaissance chez Alix.

Jean fait appel à Gilbert son colocataire pour l'aider à ne pas les faire se rencontrer et c'est une suite ininterrompue, pendant deux heures de quiproquos, de situations inextricables et de portes qui claquent, interprétés à un rythme endiablé par des acteurs qui s'amusaient autant que les spectateurs tellement ils étaient pris à leur jeu.

Chat et souris a une particularité, comme Jean a deux épouses, les pièces des appartements sont de chaque côté de la scène avec le même salon au milieu. Ainsi on suit ce qui se passe chez l'un et chez l'autre en même temps ce qui provoque une double hilarité simultanée, à s'en tenir la rate.

Chat et souris est une comédie de boulevard moderne, elle fait appel à Internet et aux téléphones portables avec la messagerie personnelle Nokia, inventée par Gilbert.

Tout fini bien, les enfants peuvent se rencontrer car Guillaume est le fils de Gilbert et les deux femmes qui se connaissaient depuis 15 ans, se sont bien jouées de Jean.

Applaudie à en faire trembler les murs, la troupe a eu droit à un rappel plus que mérité.



## ACM AVRIL

Lundi matin le centre accueil de loisirs de Familles Rurales ouvrait ses portes pour cinq jours. Pauline Romestraing, directrice, Chloé Bastien et Valentine Legars, animatrices accueilleraient à bras ouverts, sept garçons et cinq filles.

L'équipe a concocté un programme sur le thème du printemps avec trois séances bricolage avec réalisation d'un pot en argile, décoration et plantation de fleurs et un atelier cuisine. Comme la semaine bénéficie d'un soleil radieux, des jeux de balles et collectifs en plein air et mercredi après-midi, une sortie en forêt et « Land Art ». Pour terminer la semaine, jeudi après-midi, sortie piscine et vendredi après-midi sortie cinéma pour voir « Pourquoi j'ai pas mangé mon père » un film d'animation préhistorique et humoristique.



## LES MANIFESTATIONS A VENIR

### "ACCUEIL DE LOISIRS"

Pour les enfants scolarisés de 3 à 11 ans l'ACM, ouvrira ses portes du 6 juillet au 31 juillet dans la salle polyvalente Emile GALLÉ, les locaux du périscolaire et la cour de l'école maternelle.

#### Horaires :

Du LUNDI au VENDREDI de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec la possibilité d'une restauration sur place le midi et, pour tous, un goûter en après-midi.

Un accueil est possible de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00, tarifé à 1 € l'heure.

Equipe d'animation : Dirigée par Priska et accompagnée de 4 à 5 animateurs titulaires ou stagiaires BAFA.

#### La tarification :

La carte 2015 d'adhérent FAMILLES RURALES est obligatoire. Les familles non adhérentes peuvent se la procurer sur place : 23 € la carte familiale.

- Contact de l'association : [afratton@orange.fr](mailto:afratton@orange.fr) ou sur le site (<http://www.atton.eu> - onglet Associations - Familles Rurales), tous les documents pour l'inscription seront en ligne à partir du 15 juin.

### 20ème BROCANTE A ATTON : le dimanche 30 août 2015

Familles Rurales et ses bénévoles répondront présents dès les premières lueurs du jour.

#### SUR PLACE :

- Dès 8h00 : vente de viennoiseries et boissons chaudes pour le petit-déjeuner (stand buvette-restauration de l'AFR devant l'Eglise)
- Dès 12h00 : restauration chaude avec frites – barbecue et buvette en plein air ou sous chapiteau
- Animation diverse.

TARIFS D'IMPLANTATION (\*) DES STANDS DE LA BROCANTE RUE DES DAMES

(\*) Aucune personne non agréée par l'Association FAMILLES RURALES d'ATTON ne pourra prétendre s'installer au titre de participant au déballage BROCANTE-VIDE GRENIERS sur le territoire d'ATTON ce jour du 30 août 2015.

- 10 € les 5 mètres (\*) pour les extérieurs et 5 € pour les résidents Attonais.

MISE EN PLACE DES STANDS à partir de 6h00  
FIN DE LA MISE EN PLACE (\*\*) à 8h00

(\*) Les emplacements sont uniquement de 5m. Une caution de 10 euros sera demandé pour la propreté de l'emplacement à votre départ.

(\*\*) Tout stand réservé qui ne serait pas occupé par son locataire à 8h pourra être attribué à un autre locataire s'acquittant du droit de place.

**Les producteurs locaux peuvent demander un emplacement dans la salle polyvalente afin de présenter leur produits, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir une place.**

A partir de 8h00, la Rue des Dames sera absolument piétonne, interdite à tous véhicules !!!

FIN DE LA BROCANTE à 18h30

Pour tout renseignement complémentaire et demande d'inscription :

- M. Jean-Christophe LANNO - 1 rue des Dames - 54700 ATTON - Tél : 06/89/91/15/65 réservation uniquement sur papier avec le règlement aucune inscription par téléphone. Le tract est disponible en mairie ou sur [www.atton.eu](http://www.atton.eu)

- Contact de l'association : [afratton@orange.fr](mailto:afratton@orange.fr) ou sur le site (<http://www.atton.eu> - onglet Associations - Familles Rurales).

### ACCUEIL DE LOISIRS

Il sera prévu en octobre.

# Comité des Fêtes

Tous les membres du CCAS et du Comité des Fêtes ont une grosse pensée pour Thierry Rouyer emporté par la maladie au tout début de cette année 2015.

Musical'Eté en juin – Loto en septembre – St Nicolas fin novembre – Thé Dansant en février autant d'animations qui font vivre notre village.



Dimanche 30 Novembre après-midi, en attendant Saint Nicolas et Père Fouettard, pour faire patienter enfants et parents, un spectacle interactif, mêlant cinéma et théâtre crée par l'association "Lé Z'arts vivants" vont distraire les enfants.

Intitulé "Le costume de Père Noël" C'est l'histoire de deux lutins Noëliens, chargés de nettoyer le fabuleux costume du Père Noël au pouvoir magique, ils ont la malencontreuse idée de le passer au lave-linge où il rétréci et perd ses pouvoirs magiques, mais tout va rentrer dans l'ordre.



Outre le traditionnel repas des anciens, la nouvelle équipe du CCAS honore désormais les jeunes.

- Remise d'un dictionnaire fin juin pour tous les jeunes Attonais scolarisés au RPI passant en 6ème

- Remise en décembre du livret du Citoyen accompagné d'une carte cadeau pour tous les jeunes Attonais ayant atteint leur majorité dans l'année.



Ces deux cérémonies furent l'occasion pour notre maire G.Liger de vanter aux plus jeunes les mérites et la beauté de la langue française et aux plus grands de rappeler que tout citoyen avait des droits et aussi des devoirs.



Vente des brioches de l'amitié, collecte pour la Banque Alimentaire, colis de Pâques pour les aînés autant d'actions reconduites en 2014-2015 par le Centre Communal d'Action Sociale d'Atton

Grâce à la générosité des Attonais, les membres du CCAS comme l'an dernier ont vendu la totalité des 120 brioches qui leur était allouée. Les 624 € récoltés seront reversés à l'AEIM pour la rénovation du foyer Arc-en-ciel de Saint-Nicolas-de-Port.



# R.A.M.

Le Relais Assistants Maternels Intercommunal "itin'RAM dont le siège est 4 place Colombé, 54700 Pont-à-Mousson, dans le cadre d'échanges et de rencontres, offre aux parents et assistants maternels des séances d'animations itinérantes centrées sur l'enfant, favorisant son éveil et sa socialisation. A Atton, les animations ont lieu à la salle polyvalente Emile-Gallé, les vendredis de 9 h à 11 h, les semaines impaires, sauf pendant les vacances scolaires. La participation sur inscription est obligatoire, les places étant limitées par la capacité d'accueil de la salle. Contact au 06 72 16 59 10 ou 06 71 76 53 58 ou ram@bassin-pont-a-mousson.fr

Les animations sont fréquentées par une dizaine d'adultes et une vingtaine d'enfants.

Lors de second semestre 2014, six animations se sont déroulées, animées par Céline, remplaçant Nadège Melli.



Le 10 octobre, jouons avec notre corps à l'aide de roulettes et de galipettes;

Le 7 novembre, jeux de mots.

Le 21 novembre, bricolage d'un oiseau du ciel. Pour cette animation Céline était secondée par une stagiaire ADVF, aidés par les nounous les bambins ont réalisé de magnifiques oiseaux rares.

Le 5 décembre, séance relaxation avec Marie-Laure Reboul et l'aide de l'inévitable nounours.



Le 26 septembre, bricolage et éveil à la motricité;



Le 19 décembre, chants et contes de Noël, si les bambins avaient du mal à suivre les contes, c'est avec joie qu'ils chantaient en chœur avec leur nounou.

Les six ateliers du premier trimestre 2015 sont animés par Audrey Lagadic.

Le 16 janvier, séance de modelage avec une belle pâte mauve.

Le 30 janvier, confection d'un pantin articulé.

Le 27 février, peinture propre, le principe est simple dans une pochette plastique sur une feuille de papier, on verse dessus quelques gouttes de peintures de couleurs diffé-

rentes, on ferme hermétiquement. C'est avec joie que les bambins étalent la peinture avec les doigts sans se salir.

Le 13 mars, éveil des sens en manipulant dentant et observant à la loupe des éléments naturels, pommes de pin, mousses, feuilles mortes, cailloux, etc...

Le 27 mars séance de relaxation avec Marie-Laure Reboul.

Le 22 mai, Pour cette reprise après deux mois de pause, assistantes maternelles et enfants étaient nombreux. Pour les accueillir, les deux animatrices présentes Audrey et Nadège étaient secondées par Martine pour la préparation de la colle à la farine. Facile à préparer et sans toxicité pour les petites mains qui peuvent l'utiliser et la goûter sans danger. En ajoutant des produits naturels comme marc de café, curry, paprika, betterave rouge, etc... qui vont modifier la texture et la couleur, les bambins vont développer leur toucher et leur odorat et peuvent l'utiliser comme peinture.



Le mardi 5 juin, le RAM a fêté ses trois ans existence à la Rives aux Rires à Pont-à-Mousson.



# FC ATTON

## Le bureau

**Président** Jean-Louis Geoffroy,  
**Vice-Président** Mickaël Droit,  
**Trésorière** Nathalie Goeffroy,  
**Trésorière adjointe** Danièle Ansement,  
**Secrétaire** Priscilla Geoffroy,  
**Secrétaire adjointe** Delphine Chery ;

## Les équipes

### • Equipes seniors

L'effectif total des deux équipes seniors et de 35 joueurs.  
A deux journées de la fin des championnats les deux équipes atteignent leur objectif en étant assurées du maintien.

### • Equipe A :

Pour sa 2ème année en 1ère division est 4e sur 13 du groupe A. Résultat supérieur à 2014 où elle terminait 9é.

### • Equipe B :

Est 5ème sur 12 du groupe C de 3ème division avec 15 pt. Résultats obtenus grâce à une bonne entente entre les joueurs et à l'excellent coaching des entraîneurs.

• **Equipes de jeunes** : entraînées les mercredi après-midi par Morgan Prillieux.

Les U6-U7 comptent 9 enfants. Ils ont participé à de nombreux plateaux.

Les U10-U11 participent à des plateaux de trois équipes les samedis après-midi.



Les moins de 10 ans ont participé aux Trophée du fair-play organisé par l'ASNL et MMH, ils se sont qualifiés à Pont-à-Mousson pour la finale du mercredi 13 mai au stade Marcel Picot. Sur 200 participants, les 8 jeunes d'Atton ont remporté ce 8ème Trophée. Heureux de ramener à Atton une magnifique coupe dédicacée par des joueurs de l'ASNL ainsi qu'un sac de sport ; un ballon de foot et deux places pour le match Nancy-Angers du vendredi 15 mai.

Pour la prochaine saison le club recrute des jeunes à partir de 6 ans jusqu'à 11 ans.

### • Mises aux normes :

L'équipe première étant en 1ère division pour la 2é année, il était indispensable de mettre le terrain aux normes, d'autant plus qu'elle est assurée du maintien. Début mai se terminait la pose d'un grillage rigide de 240 m qui entoure le terrain et toutes ses dépendances y compris les deux vestiaires extérieurs. Cet entourage s'intègre bien à l'environnement. Son coût estimé à 15 000 € est subventionné à hauteur de 2 500 € par la Fédération de football et de 3 500 € par le conseil départemental.

### > Dates importantes :

#### • Journée découverte :

Une journée découverte du foot un samedi de fin juin à 10 h, au stade avec un barbecue à midi suivi de matchs enfants-parents l'après-midi. Pour toute personne intéressée, se présenter au club à 9h 30 le samedi matin.

- Dimanche 28 juin tournoi de sixte pour les jeunes.
- Assemblée générale le samedi 4 juillet.

### > Manifestations 2014-2015

#### Méchoui du 14 juillet :

Le traditionnel méchoui du 14 juillet a réuni les mêmes habitués, bien à l'abri du vent et du soleil sous le chapiteau érigé au stade. Pendant que cochon et agneau rôtissent tout doucement, les convives patientent avec les hors d'œuvres variés. Les deux cuisiniers bénévoles en profitent pour découper les carcasses avec dextérité. C'est alors que chacun peut déguster ces viandes moelleuses et délicatement parfumées tout en s'en léchant les doigts.

#### Concours de pétanque du 15 août :

A la satisfaction de Jean-louis Geoffroy, président, 17 doublettes la plupart Attonaises, dont une Loisy-Pompey ont répondu présent au concours de pétanque de la mi-août. Si les parties débutèrent sous le soleil, Tireurs et pointeurs furent quelque peu perturbés par les averses qui ne tardèrent pas à arriver et la dernière fut si intense que les cochonnets flottaient. Cependant les participants jouèrent leurs quatre parties et la doublette Nicolas-Mickaël remporta le premier prix. Tous les participants repartirent avec un lot.

#### Concours de quilles de la fête patronale :

Après trois jours de fête, dans la cour de l'école, pendant que les enfants profitaient des derniers tours de manège, le concours de quilles du FC Atton se poursuivait entre chien et



loup, alors que les forains démontaient le manège car il fallait laisser place nette pour la rentrée scolaire du lendemain matin, Jean-Louis Geofroy, annonça les gagnants du concours. Le premier prix revint à Jean-Louis Geoffroy avec 15 quilles et après rampeaux, deuxième Morgan Prillieux devant M Boisselier tous deux avec 14 quilles.

#### Réveillon de la Saint-Sylvestre :

Cette année pour la traditionnelle Saint Sylvestre du FC Atton , Jean-Louis Geoffroy a accueilli une soixantaine de joyeux réveillonneurs, footballeurs, parents et amis. Tous passèrent une excellente soirée grâce au dynamique animateur « DJ3 », les convives dansant allègrement entre deux plats d'un excellent menu. Au passage d'une année à l'autre, les vœux s'échangèrent sous une pluie de cotillons. La fête se termina comme il se doit par la soupe à l'oignon.

#### Tournoi de poker du 9 mai :

Les soirées loto étant de plus en plus nombreuses, Jean-Louis Geoffroy, président a décidé de varier le plaisir en créant un tournoi de poker. Samedi, pour cette innovation, la salle Emile-Gallé a réuni 32 joueurs, pour la plupart membres du club, répartis en quatre tables de huit. Après avoir payé un droit d'entrée, chaque participant recevait un nombre égal de jetons. Les parties s'étant succédé tout au long de la soirée, la finale réunit les huit meilleurs dont les cinq premiers furent récompensés par des bons d'achat s'échelonnant de 60 € à 500 €.

#### Prochaines manifestations

- Mardi 14 juillet : méchoui de porc et d'agneau
- Du samedi 29 au lundi 31 août : concours de quilles de la fête patronale
- Jeudi 31 décembre : réveillon de la Saint-Sylvestre



# ATTON 1914-2014

## Les célébrations

Dans le cadre de la célébration du centenaire de la guerre 1914-1918 plusieurs sites ont été sélectionnés par l'ADEVAL dont Atton et les communes avoisinantes de Mousson, Sainte-Geneviève et Lesménils. Les commémorations se sont déroulées :

le samedi 30 août à Mousson, poste d'observation stratégique durant toute la guerre

le samedi 6 septembre à Sainte-Geneviève, l'échec de l'assaut allemand a constitué un point fort de la bataille du Grand Couronné.

le samedi 14 février à Lesménils, où du 13 au 18 février 1915 les combats acharnés pour reprendre la colline du Xon ont fait 1 500 morts du côté français

A Atton la soirée s'est déroulée le vendredi 7 novembre à la



salle Emile-Gallé. Dès l'entrée le public pouvait visualiser les nombreux panneaux explicatifs réalisés par Henri Théobald de Lesménils, honorable historien local, natif d'Atton. Après l'intervention de Gérard Liger, maire et l'exécution de trois morceaux par la fanfare de Nomény, Henri Théobald dans son exposé, évoqua le vie civile et militaire de la commune pendant ces quatre années, suivi de la projection du film réalisé par la société Phonem et de l'exposé de Pierre Morin sur l'attaque Allemande sur Sainte-Geneviève.



Ensuite la chorale locale "Les Char'attons" interpréta trois chants d'époque, alternés avec la lecture par des jeunes du village de lettres

de soldats. La soirée se termina par la projection du film muet "Les ambulanciers" et le pot de l'amitié.

## La vie à Atton pendant la guerre

### Dans la forêt

Le 2 août 1914, 133 Attonais sur 388 habitants ont été mobilisés, 25 tomberont sur différents champs de batailles. Lors de l'attaque sur Sainte-Geneviève, Atton a été occupé par les allemands du 5 au 12 septembre, où ils se sont repliés sur la Seille et depuis ce jour le front est resté stable jusqu'à la fin de la guerre.

De 1915 à 1918, plus de 85 régiments se sont succédés dans la forêt de Facq et bois du Juré dans différents endroits portant le nom de militaires morts au combat dont le plus important le camp Schwaeble, sans oublier la cabane des Romains. Cette forêt devient un village NEGRE, les cantonnements sont fait de matériaux trouvés sur place, mais aussi de matériel pris dans des maisons détruites par des bombardements sur les villages d'Atton et Morville (planches, fenêtres, portes, etc...) car les tirs d'artillerie ne cesseront pas de toute la guerre.

### Dans le village

Malgré le manque d'hommes, les femmes et enfants les remplacent pour le dur travail des champs, aidés parfois par des soldats dans leurs moments de détente.

Durant les 4 années de guerre il y a eu une quinzaine de naissances et un mariage en 1916 entre Léon Mercier et Marie-louise Dupontel.

Les bombardements quotidiens ont fait 7 blessés civils.

A la déclaration de guerre, une partie des habitants s'est réfugiée vers l'arrière, la commune sera évacuée partiellement en janvier 1916 et temporairement en septembre 1918, lors de l'offensive américaine.

La religion est restée présente en particulier avec la chapelle des 4 fils Aymon dans la forêt de Facq.

L'arbre les 4 fils Aymon est un arbre à quatre troncs et ce nom a été donné par les soldats suite à une légende que vous pouvez lire dans l'exposition. Après la guerre, il sera un lieu de pèlerinage mais celui-ci sera coupé dans les années 1955-1960, par des personnes indécises qui abattront cet arbre magnifique. Pourquoi! mystère.

L'ensemble de ces deux chapelles (Aymon et Ménard) ont été réalisés par: le premier par le 325<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, le second par le 52<sup>ème</sup> Régiment Infanterie Territoriale en cantonnement dans la forêt de Facq.

## Les cimetières

Atton a compté quatre cimetières militaires, un le long de la route de Nomény, un près du cimetière communal, un dans le cimetière communal et le dernier le plus important celui de Retonlieu qui a recueilli plus de 400 corps de soldats Français tombés sur les pentes du Xon en février 1915 ainsi qu'une centaine d'Allemands. A la suite des combats de Sainte-Geneviève en septembre 1914, beaucoup d'Allemands furent enterrés dans la plaine d'Atton. La plupart des corps ont été enterrés au cimetière du Pétant entre 1920 et 1936.



C'est en 1998 sous le mandat de Gérard Liger, maire que fut érigé un monument aux morts pour honorer ceux qui ont perdu la vie lors des divers conflits militaires. Il a été inauguré le 25 octobre 1998 et la première commémoration eut lieu le 11 novembre de la même année.



## Croix de guerre

Elle a été demandée par Albin Poujol, maire. Atton sera cité à l'ordre de l'Armée le 26 novembre 1921 et recevra la Croix de Guerre avec Palme de Bronze et diplôme le 5 août 1925.

Citation : " Village héroïque, qui situé à proximité du front pendant toute la durée de la guerre a été soumis à plusieurs bombardements et par les souffrances endurées et les dommages subis, a bien mérité la reconnaissance du pays"

## Souvenir

Après la guerre, les communes ont tenu à rendre un hommage à leurs morts. En 1920 à Atton, une plaque souvenir "MORTS POUR LA FRANCE" fut posée à l'intérieur de l'église et une autre en mairie, mais cette dernière fut détruite lors de l'incendie de la mairie en septembre 1944.



# Animation : Taille des arbres fruitiers



Afin de relancer l'entretien des vergers autour d'Atton et redonner le goût de s'occuper des arbres fruitiers, le conseil municipal a signé une convention avec l'association "les Croqueurs de Pommes" de Lorraine, présidée par Michel Jacquemin.

Dans cette continuité, Patricia Grosgeorge a organisé un atelier sur la taille des arbres fruitiers le dimanche 15 mars 2015 à 14h. La vingtaine de participants se sont réunis au lieu-dit "Les Vanottes" avec le soleil et un vent un peu trop frais ! M.

Jacquemin a pu profiter de la diversité des essences dans ce verger communal qui se trouve à la sortie d'Atton côté Loisy. Il a expliqué les points importants pour les différents types de taille : formation, entretien et fructification et a pu les illustrer en passant d'arbres en arbres. L'après-midi s'est conclu sur les techniques de greffes au cours desquels les participants ont pu acquérir des greffons. Les échanges allant bon train, l'atelier s'est poursuivi jusque 18h et terminée par le verre de l'amitié.



# COLLECTE DES DECHETS

Changements à partir du 1er juillet 2015

- Nouveau prestataire pour le ramassage des ordures ménagères ECO DECHETS.

## LES CHANGEMENTS À RETENIR



### ORDURES MENAGERES :

Collectées une fois par semaine, déposez vos ordures **le lundi soir** pour le ramassage **le mardi matin**.



### SACS JAUNES :

Collectées une fois toutes **les deux semaines**, les semaines **paires**, déposez vos ordures **le mercredi soir** pour le ramassage **le jeudi matin**.



### VERRE :

Apportés aux points d'apport volontaire :

- salle polyvalente
  - stade.
  - Prochainement à l'entrée de la rue de Scarpone
- Le verre ne sera plus collecté en porte à porte.

## Rappel des horaires des déchetteries

### Déchetterie de PAM

Route de Norroy lès Pont à Mousson  
Tel : 03-83-82-97-95 (fermée le mardi)

### Déchetterie de DIEULOUARD

Rue de Scarpone  
Tel 03-83-23-68-04 (fermée le jeudi)

HORAIRES	Été du 1er avril au 31 octobre	Hiver du 1er novembre au 31 mars
Du lundi au vendredi	10h – 12h et 14h – 19h	10h – 12h et 13h – 18h
Samedi	9h – 12h et 14h30 – 17h30	
Dimanche	9h – 12h	

## CONTAINER DE TRAITEMENT A MANGANESE

Le container de traitement à manganèse des eaux d'une couleur bleue intense dénotait à l'entrée de notre village. Sous l'impulsion de Patricia Grosgeorge, conseillère municipale, soutenue par Noël Guérard, président du Syndicat des eaux et assisté par le Projet Educatif Local, le conteneur est maintenant un trompe l'oeil représentant des scènes de la nature.

La semaine 30 (du 21 au 25 juillet) a débuté malheureusement sous la pluie. Les jeunes (de 12 à 17 ans) ne se sont pas découragés pour autant et ont monté un chapiteau afin de pouvoir protéger le matériel, commencer à peindre et surtout s'abriter des intempéries.

Au nombre de 9, dont 6 attonais, ils ont réalisés ces peintures avec les propositions et conseils de Benoît Joly, artisan peintre, qui a su les guider avec un plaisir réciproque.

Familles rurales d'Atton s'est également associé au projet en les invitant les midis à partager le repas avec ceux du centre aéré. La Mairie a tenu à les remercier en les invitant au restaurant le vendredi.

La participation de la CAF à ce projet a été appréciée puisqu'elle leur a permis de se retrouver lors d'une journée à Europapark.

Merci à vous : Alicia, Chloé, Eva, Morgane, Alexandre, Antoine, Christophe, Frédéric, Lucas et à toutes les personnes qui se sont jointes au projet.



# LES ARTISANS DE LA

**DAUBANTON**  
**Laurent**  
Charpente  
Couverture  
Zinguerie



Tél : 06 23 01 42 85  
Adresse : 26 route de Nomeny 54700 ATTON




**Damien KOLLER**  
Artisan Ramoneur Qualifié  
59 Rue de Nomeny  
54700 ATTON  
Tél : 03.83.81.89.06  
Port : 06.99.88.47.34  
dkramonage@gmail.com

La flamme tranquille  
Ramonage  
Tubage  
Vente et pose de Poêle  
Démoussage et entretien de toiture



[www.viandelimousine.fr](http://www.viandelimousine.fr)

**Nicolas SCHMITT**  
34 Route de Nomeny  
54700 ATTON  
03 83 83 19 11  
06 70 28 18 78



**VENTE DIRECTE**  
de  
**VIANDE LIMOUSINE**



**So Cut'e**  
06.34.18.23.93  
Solenne, Coiffeuse à domicile.



**ANTOINE ELEC**  
Fabien ANTOINE  
06 32 67 77 55  
antoine-elec@live.fr

Electricité générale Installation Neuf & Rénovation Dépannage  
VMC/Climatisation Chauffage Pompes à chaleur Domotique  
Réseau (EP - EU- Etc...) Terrassement



**MAÇON  
PLAQUISTE**  
Fabien  
**GENNESON** NEUF & RÉNOVATION  
51, Route de Nomeny 54700 ATTON 06 12 26 26 22



**CACCIAPUOTI**  
CARRELAGES  
FAÏENCE - PAVÉ - CHAPE - DALLAGE

Stéphane CACCIAPUOTI  
12 bis rue de Scarpone 54700 ATTON  
06 81 11 29 79 stefcarrelage@gmail.com

# COMMUNE D'ATTON



**Artisan  
Dépannage  
Serrurerie**

VIAUD William, gérant      ADS  
2c, rue de Loisy  
54700 Atton

**06 66 00 64 06**

Email : [contact@ads-serrurerie54.fr](mailto:contact@ads-serrurerie54.fr)  
Web : [www.ads-serrurerie54.fr](http://www.ads-serrurerie54.fr)

**Artisan Dépannage Serrurerie**  
**Vos dépannages 24h/24 7j/7**

- Vente et pose de cylindres très haute sûreté
- Vente et pose d'organigrammes sur passe généraux
- Référencé réseau expert Vachette
- Pose de portes blindées ...

 *N'oubliez pas de nous ajouter dans vos contacts en cas d'urgence*



**A.L.M.  
Atton Les Menuiseries**

Menuiseries Bois - PVC - Alu

**BOIS - PVC - ALU**      **Fourniture et pose**

Fenêtres et portes (bois - PVC - alu), volets roulants, portes intérieures, parquets (stratifié - contre collé - massif), agencements, escaliers bois, mobiliers bois et stratifiés, dressings, placards, planchers, terrasses et entourages de piscines, cuisines, salles de bain, velux, bardages extérieurs. **Travaux annexes** : serrurerie, miroiterie.

**Jérémy GROULT**  
Artisan menuisier

**Téléphone** 06 11 95 50 97  
**Courriel** [a.l.m@sfrr.fr](mailto:a.l.m@sfrr.fr)

10 rue de Scarpone - 54700 **ATTON** - Facebook : Atton.Les.Menuiseries



**SARL L.L.A.E & C**  
*Jardins - Espaces verts :  
Entretien et Création*

Yves **LIRONVILLE** 06 24 29 35 10 (bureau)  
Pascal **LASSALLE** 06 12 72 07 37 (travaux)  
[y.lironville@wanadoo.fr](mailto:y.lironville@wanadoo.fr)  
4 Rue de Scarpone 54700 ATTON

*Tonte et débroussaillage  
Taille arbres et arbustes  
Engazonnement et plantations  
Clôture et créations diverses...*

**Laura DUFLLOT**  
**Assurance Vie – Epargne  
Retraite – Prévoyance**

Conseillère sur votre secteur, spécialiste de  
**l'optimisation patrimoniale.**

Je me tiens à votre disposition pour vous proposer une  
réponse adaptée à vos objectifs majeurs :

- Financer un complément à votre retraite,
- Valoriser votre patrimoine,
- Transmettre un capital à vos enfants, petits-enfants,
- Renforcer la protection de vos proches.

-----  
7 lotissement la Bergerie      mobile 06 49 39 63 52  
54700 ATTON      [duflotlaura@hotmail.fr](mailto:duflotlaura@hotmail.fr)  
-----  
numéro ORIAS : 13 006 423  
-----

Si vous êtes habitant et artisan sur la commune d'Atton  
et que vous désirez que votre entreprise apparaisse sur notre bulletin,  
je vous prie de bien vouloir apporter votre carte en mairie.

# Mairie d'Atton

---

**Adresse postale :**

1 rue des Dames - 54700 ATTON - FRANCE

**Numéro de téléphone :**

03.83.82.11.72 + 33.383.821.172

**Numéro de Fax :**

03.83.82.11.14 + 33.383.811.114

**Adresse Email :** [mairie.atton@wanadoo.fr](mailto:mairie.atton@wanadoo.fr)

**Horaires d'ouverture :**

lundi - de 14h00 à 19h00

mardi - de 8h00 à 12h00

mercredi - de 9h00 à 12h00

jeudi au vendredi - de 8h00 à 12h00

samedi - de 9h00 à 12h00



Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Directeur de la publication : Gérard LIGER

Pilotage de la publication : Patrick MAHAUT

Rédaction, photos, relecture :

G.BENOIT, M.PETITJEAN, F.SIMARD, P. GROSGEORGE, J.C. LANNO, P. MORIN,

Secrétariat : S. BOUCTOT

Conception, mise en page, impression : A2DV Numérique 03 82 82 53 10

Diffusion : Mairie d'ATTON.

Webmaster du site d'Atton : F. IUNG, J. PETTA

Site web : <http://www.atton.eu>.